



LIVRET DES OPTIONS HORS UFR ARSH

---

**LES ETC**

**( ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX À CHOIX )**

---

Année universitaire 2023-2024

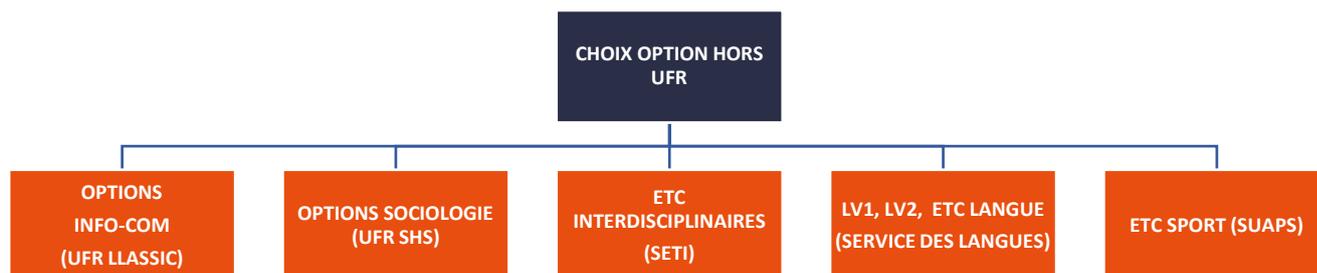
UFR Arts et Sciences Humaines (ARSH)  
1281, rue des universités  
38610 Gières

**UGA**  
UFR  
**ARSH** Université  
Grenoble Alpes

# Table des matières

<b><u>LES OPTIONS HORS UFR ARSH</u></b>	<b>2</b>
<b><u>LV1 - LV2 - ETC LANGUE</u></b>	<b>3</b>
<i>Comment vous inscrire en ETC Langue</i>	3
<b><u>ETC SPORT</u></b>	<b>5</b>
<i>Comment vous inscrire en ETC Sport</i>	5
<b><u>ETC - ENSEIGNEMENTS INTERDISCIPLINAIRES</u></b>	<b>7</b>
<i>Comment vous inscrire en ETC interdisciplinaires</i>	7

## LES OPTIONS HORS UFR ARSH



Il existe plusieurs types d'ETC (Enseignements Transversaux à Choix) :

- ❖ L'**ETC Langue**, proposé par le Service des Langues (SDL)
- ❖ L'**ETC Sport**, proposé par le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)
- ❖ Les **ETC Interdisciplinaires (ETCI)** qui couvrent de nombreuses disciplines, proposés par le Service des Enseignements Transversaux Interdisciplinaires (SETI)

**Ne vous présentez pas à un cours d'ETC sans être préalablement inscrit.**

**Si vous n'avez pas effectué votre inscription durant les dates d'ouverture de l'inscription en ligne, adressez-vous le plus rapidement possible aux gestionnaires du service des enseignements transversaux qui pourront vous proposer une inscription à un ETC dans la limite des places disponibles.**

## LV1 - LV2 - ETC LANGUE

### SERVICE DES LANGUES

Le Service des Langues a pour mission d'accompagner les étudiants de l'établissement dans la poursuite des apprentissages et/ou la découverte d'une nouvelle langue étrangère, ainsi que dans la préparation d'un projet de mobilité internationale, académique ou professionnelle.

**Début des enseignements : 18 septembre 2023**

### COMMENT VOUS INSCRIRE EN ETC LANGUE

L'inscription en « LV1 – LV2 – ETC LANGUE » selon votre filière se fait en 3 étapes :

- ❖ **Étape 1 : TEST DE POSITIONNEMENT OBLIGATOIRE pour les nouveaux inscrits (sauf débutants)**
- ❖ **Étape 2 :** connectez-vous avec vos identifiants (login et mot de passe) sur la plateforme IDEL pour postuler à votre cours de langue : <https://idel.univ-grenoble-alpes.fr>
- ❖ **Étape 3 :** connectez-vous sur votre [Inscription Pédagogique sur le Web](#) (IP WEB), sélectionnez votre langue **après confirmation de votre groupe et niveau par le Service des Langues**

### MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES (VOIR LE RÈGLEMENT DES ÉTUDES)

- ❖ En aucun cas vous ne devez être absent sans en avoir informé l'enseignant ou à défaut le Service des Langues : [sdl-accueil@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:sdl-accueil@univ-grenoble-alpes.fr)

**Toute absence injustifiée pourra minorer la note.**

En cas d'absence injustifiée à tous les cours du semestre, la note de 0/20 (dans le cadre d'une bonification) ou la mention « ABI » (dans le cadre de l'ETC) **seront appliquées à la matière.**

- ❖ Les étudiants ayant obtenu une note inférieure à 10/20 à leur langue et ayant obtenu leur semestre et/ou leur année par compensation ne sont pas autorisés à se présenter à la session de rattrapage.
- ❖ Les étudiants concernés par cette session de rattrapage sont uniquement :
  - Les étudiants **ayant obtenu la mention ABI (Absence Injustifiée) ;**

- Les étudiants ayant obtenu une Absence justifiée (note égale à 0) et n'ayant pas obtenu leur semestre ou leur année par compensation ;
- Les étudiants ayant obtenu une note inférieure à 10 et n'ayant pas obtenu leur semestre ou leur année par compensation.

La note est sinon automatiquement reportée en Session 2.

#### **CONTACT**

**Adresse :**

SDL – Service des Langues  
Maison des Langues et des Cultures  
1141 rue des universités  
38610 Gières

**Courriel :** [sdl-accueil@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:sdl-accueil@univ-grenoble-alpes.fr)

**Site web :** <https://sdl.univ-grenoble-alpes.fr/>

## ETC SPORT

### SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

L'Enseignement Transversal à Choix "Sport" (ETC Sport) permet à l'étudiant de suivre une formation dans l'activité sportive choisie pour un volume d'activité de 24h en moyenne par semestre. Une note est attribuée à l'étudiant en fin de semestre.

**Début des enseignements : 18 septembre 2023**

### COMMENT VOUS INSCRIRE EN ETC SPORT

L'inscription en ETC Sport se fait en 3 étapes :

- ❖ **Étape 1** : connectez-vous sur votre [Inscription Pédagogique sur le Web](#) (IP WEB), sélectionnez « SPORT » - « ETC SPORT »
- ❖ **Étape 2** : effectuez votre inscription sur le site du SUAPS : <https://suaps.univ-grenoble-alpes.fr> en [Consultant Mon Compte SUAPS](#)
- ❖ **Étape 3** : confirmez votre inscription en cours auprès de l'enseignant lors de la première semaine de cours

### MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES (VOIR LE RÈGLEMENT DES ÉTUDES)

- ❖ En aucun cas vous ne devez être absent sans en avoir informé l'enseignant ou à défaut le SUAPS : [suaps-uga@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:suaps-uga@univ-grenoble-alpes.fr).

#### **Toute absence injustifiée pourra minorer la note.**

En cas d'absence injustifiée à tous les cours du semestre, la note de 0/20 (dans le cadre d'une bonification) ou la mention « ABI » (dans le cadre de l'ETC) seront appliquées à la matière.

Toute inaptitude médicale de plus de 3 semaines oblige l'étudiant à solliciter un contrat pédagogique auprès de l'enseignant (secrétariat, coaching, aide à l'entraînement, recherche documentaire etc.)

En l'absence de ce contrat de rattrapage, la note sera minorée.

Attention : si un médecin vous a déclaré(e) inapte à la pratique de l'EPS, manifestez-vous immédiatement auprès de votre enseignant.

- ❖ Les étudiants ayant obtenu une note inférieure à 10/20 à leur sport et ayant obtenu leur semestre et/ou leur année par compensation ne sont pas autorisés à se présenter à la session de rattrapage.
  
- ❖ **Les étudiants concernés par cette session de rattrapage sont uniquement :**
  - **Les étudiants ayant obtenu la mention ABI (Absence injustifiée) ;**
  - **Les étudiants ayant obtenu la mention Absence justifiée (note égale à 0) et n'ayant pas obtenu leur semestre ou leur année par compensation ;**
  - Les étudiants ayant obtenu une note inférieure à 10/20 et n'ayant pas obtenu leur semestre ou leur année par compensation.

La note est sinon automatiquement reportée en Session 2.

#### **CONTACT**

**Adresse :**

SUAPS - Service universitaire des activités physiques et sportives  
Alpilles 1  
379 rue des Universités  
38400 Saint-Martin-d'Hères

**Courriel :** [suaps-degshs@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:suaps-degshs@univ-grenoble-alpes.fr)

**Site web :** <https://suaps.univ-grenoble-alpes.fr>

# ETC - ENSEIGNEMENTS INTERDISCIPLINAIRES

## SERVICE ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX INTERDISCIPLINAIRES

Les ETC interdisciplinaires sont des enseignements qui couvrent l'ensemble des disciplines de l'université. On y trouve des enseignements aussi variés que « Penser la crise écologique », ou encore « Zététique & auto-défense intellectuelle ». Les cours proposés sont de formes variables : travaux dirigés, cours magistraux en passant par des formes plus expérimentales ou participatives.

**Début des enseignements : 18 septembre 2023**

### COMMENT VOUS INSCRIRE EN ETC INTERDISCIPLINAIRES

L'inscription en "ETC interdisciplinaires " se fait en 2 étapes :

- ❖ **Étape 1** : choisir votre ou vos ETC interdisciplinaires en fonction de **vos parcours et votre emploi du temps** en [consultant le catalogue des ETC](#)
- ❖ **Étape 2** : connectez-vous sur votre [Inscription Pédagogique sur le Web](#) (IP WEB), sélectionnez le cours en « ETC interdisciplinaires » qui vous intéresse

### MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES (VOIR LE RÈGLEMENT DES ÉTUDES)

- ❖ En aucun cas vous ne devez être absent sans en avoir informé l'enseignant ou à défaut Service des enseignements transversaux interdisciplinaires : [seti@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:seti@univ-grenoble-alpes.fr)

**Toute absence injustifiée pourra minorer la note.**

En cas d'absence injustifiée à tous les cours du semestre, la note 0/20 (dans le cadre d'une bonification) ou la mention « ABI » (dans le cadre de l'ETC) seront appliquées à la matière.

- ❖ Les étudiants ayant obtenu une note inférieure à 10/20 à leur ETCI et ayant obtenu leur semestre et/ou leur année par compensation ne sont pas autorisés à se présenter à la session de rattrapage sauf si la renonciation à la compensation est prévue dans le règlement des études.
- ❖ **Les étudiants concernés par cette session de rattrapage sont uniquement :**
  - **Les étudiants ayant obtenu une mention ABI (Absence injustifiée) ;**
  - **Les étudiants ayant obtenu une mention Absence justifiée (note égale à 0) et n'ayant pas obtenu leur semestre ou leur année par compensation ;**

- Les étudiants ayant obtenu une note inférieure à 10/20 et n'ayant pas obtenu leur semestre ou leur année par compensation.

La note est sinon automatiquement reportée en Session 2.

## **CONTACT**

### **Adresse :**

SETI - Service des Enseignements Transversaux Interdisciplinaires  
Bâtiment Pierre Mendès France - RDC  
640 rue des universités  
38400 Saint-Martin-d'Hères

**Courriel :** [seti@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:seti@univ-grenoble-alpes.fr)

**Site web :** <https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/enrichir-son-parcours/personnaliser-votre-formation/les-etc-interdisciplinaires/les-enseignements-transversaux-a-choix-etc-interdisciplinaires-723382.kjsp>

# Vos contacts

## ETC LANGUE

ADRESSE GÉOGRAPHIQUE  
SDL - Service des Langues  
Maison des Langues et des Cultures  
1141 rue des universités  
38610 Gières

COURRIEL  
[sdl-accueil@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:sdl-accueil@univ-grenoble-alpes.fr)

SITE WEB  
<https://sdl.univ-grenoble-alpes.fr/>

## ETC SPORT

ADRESSE GÉOGRAPHIQUE  
SUAPS  
(Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives)  
379 rue des universités  
38400 Saint Martin d'Hères

COURRIEL  
[suaps-degshs@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:suaps-degshs@univ-grenoble-alpes.fr)

SITE WEB  
<https://suaps.univ-grenoble-alpes.fr/>

## ETC INTERDISCIPLINAIRES

ADRESSE GÉOGRAPHIQUE  
SETI  
Service des Enseignements Transversaux Interdisciplinaires  
Bâtiment Pierre-Mendès-France  
640 rue des universités  
38400 Saint Martin d'Hères

COURRIEL  
[seti@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:seti@univ-grenoble-alpes.fr)

SITE WEB  
<https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/enrichir-son-parcours/personnaliser-votre-formation/les-etc-interdisciplinaires/>

**SOS ÉTUDIANTS**  
[sos-etudiants@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:sos-etudiants@univ-grenoble-alpes.fr)  
04 57 42 21 98